

le 4 février 1939

J. Veron, Grauer & Cie, S.A. Rue Mont-Blanc 22 Genève

Messieurs,

u Doktor.

Ce matin vous avez eu l'amabilité de tenir compte avec un entendement, auquel nous avons été et restons aussi pour l'avenir très sensibles, de notre réclamation au sujet d'une assurance double conclue pour la toile de Delacroix qui nous est adressée par le Musée de Lyon.

Nous vous confirmons que le tableau a été assuré par nous déjà le 28 janvier auprès de la "Neuchâteloise", et que ce fait a été immédiatement notifié au Musée de Lyon, celui-ci avait même fait la notification de l'assurance conclue pour la condition principale pour l'envoi de la toile.

A notre regret il nous a été impossible d'obtenir le tableau cet après-midi, puisque votre représentant à Zurich, Monsieur Hofmann, a déclaré que la notification par le téléphone, que vous avez bien voulu en notre faveur lui faire pour la réduction de la somme de remboursement de frs. 227.60 à frs. 57.40, était insuffisante, et qu'il devait exiger frs. 227.60 jusqu'au moment où il tiendra en main une déclaration écrite de votre part. Notre concierge a donc dû revenir les mains vides de la gare des marchandises, et nous espérons que jusqu'à lundi prochain Monsieur Hofmann soit satisfait par une lettre de votre part, et que la toile sera à notre disposition lors de notre prochaine tentative.